

PROJET D'ETABLISSEMENT

Le texte ci-dessous constitue notre projet d'établissement. Ce document exprime notre volonté collective de concrétiser le projet éducatif et pédagogique de notre Pouvoir Organisateur en réalisant les actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre du décret « Missions » du 24 juillet 1997 et sont en cohérence avec le projet éducatif du réseau, défini dans le document « Mission de l'école chrétienne », ainsi qu'avec le projet pédagogique de la FESEC.

La réalisation de ce projet d'établissement qui est une œuvre collective nécessite la collaboration des différents partenaires : élèves, parents, enseignants, éducateurs, direction, pouvoir organisateur, acteurs externes. Cette responsabilité partagée par les différents acteurs s'exerce à toutes les étapes du projet: sa conception, sa réalisation, son évaluation.

La mise en œuvre de notre projet d'établissement ne débute pas avec l'obligation décréte : elle s'inscrit dans la continuité des actions entreprises ces dernières années et dans la tradition de notre école. Ces réalisations déjà présentes constituent un appui important sur lequel les innovations projetées s'enracinent. C'est pourquoi on trouvera également des traces de ce « capital de départ » dans le texte ci-dessous.

Le projet d'établissement représente une intention que nous nous engageons à concrétiser. En choisissant ces quelques priorités, notre objectif est de les faire aboutir. Bien sûr, ces intentions devront être confrontées aux réalités du terrain et notamment à une disponibilité des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Pour effectuer cette confrontation entre nos intentions et nos actions, nous nous engageons à évaluer régulièrement l'avancement de notre projet ainsi que les résultats au terme de trois ans. Pour respecter la dimension partenariale de ce projet d'établissement, l'évaluation de celui-ci s'effectuera notamment au conseil de participation qui en a reçu mandat, Si des actions n'ont pu aboutir, si des défis n'ont pu être relevés, au moins devons-nous en identifier les raisons et mettre en œuvre les actions de régulation nécessaires.

Cette introduction décrit l'esprit dans lequel nous souhaitons que ce texte soit lu tant au départ qu'au terme de notre projet d'établissement.

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION ET DESCRIPTION DE L'ECOLE

1.1. INTRODUCTION

L'ISJ/ISC est organisé par une ASBL qui dépend de la Congrégation des Frères des Ecoles Chrétiennes.

Le Pouvoir Organisateur entend assumer et actualiser la tradition pédagogique et spirituelle de Saint Jean - Baptiste de la Salle.

Il s'agit d'une école d'enseignement secondaire général et technique de transition, qui se situe dans un milieu rural très peu peuplé (29 habitants au km²).

1.2. DESCRIPTION DE L'ECOLE

1.2.1. COORDONNEES

ASBL Institut Saint Joseph – Sacré Cœur

Vieille Route de Beausaint, 22

6980 LA ROCHE EN ARDENNE

Tél. : 084/41.14.02

Il faut préciser que l'ISJ/ISC comprend deux implantations :

- la première, communément appelée Institut Saint-Joseph, Rue de Beausaint, 19 se trouve dans la ville même.

Tel : 084/411390

Les classes du premier degré se trouvent dans cette implantation.

- la deuxième, communément appelée Institut du Sacré-Cœur, Vieille Route de Beausaint, 22 comprend les bâtiments abritant les élèves des second et troisième degrés.

Tél. : 084/411402

L'Institut du Sacré-Cœur se trouve à l'extérieur du centre, dans un cadre de verdure, exceptionnel d'où l'on peut découvrir un panorama des plus enchanteurs.

Les deux implantations sont distantes d'environ 500 mètres et certains professeurs doivent faire la navette entre celles-ci. Pour réduire cet inconvénient, l'horaire a été aménagé pour leur permettre de se déplacer pendant les récréations et le temps de midi.

1.2.2. CARACTERISTIQUES DE NOTRE ECOLE

L'ISJ/ISC est une école de caractère familial où tout le monde se connaît : enseignants, éducateurs, élèves, parents, direction. Cette structure plus petite facilite les contacts et les relations entre les membres de la communauté. Cela permet aussi aux enseignants de tenir compte des problèmes personnels des élèves qu'ils soient d'ordre familial, social ou matériel. Cela favorise la convivialité entre tous les membres de la communauté éducative

Pour faciliter les contacts et les relations entre les parents et les enseignants et éducateurs, chaque membre du personnel est présenté aux parents lors de la journée d'accueil des élèves de 1ère année.

Cette richesse des contacts humains entraîne une qualité **d'accueil** non seulement vis à vis des élèves et de leurs parents mais aussi des membres du personnel. Les nouveaux professeurs, les professeurs intérimaires, les stagiaires, les professeurs réaffectés sont rapidement intégrés dans l'équipe.

CHAPITRE 2 : L'ANIMATION PASTORALE

2.1. INTRODUCTION

L'ISJ/ISC est une école qui s'inspire de l'esprit de Saint Jean-Baptiste de La Salle et qui dispense une formation humaine et chrétienne.

Dans le respect de la liberté de conscience de chacun, elle a pour but d'ouvrir l'intelligence, le cœur et l'esprit de l'élève au monde, aux autres et à Dieu. C'est dans cet esprit de tolérance réciproque, de respect mutuel et d'accueil de l'autre que notre école a le souci de développer son animation pastorale.

2.2. ANNONCE DE L'EVANGILE DANS LE VECU QUOTIDIEN

Le cours de religion est un moment d'écoute privilégié pour accueillir l'élève dans sa singularité, tout en l'aidant à approfondir sa foi ou sa recherche spirituelle.

Notre école veut continuer à favoriser la lecture de l'Évangile et la réflexion chrétienne par l'organisation de temps forts liturgiques : par exemple, la célébration du Saint Esprit en début d'année, les célébrations de l'Avent et du Carême, la messe de fin d'année lors de la proclamation des résultats des rhétoriciens. Elle propose de commencer la journée par un temps de méditation à partir de prières ou de textes philosophiques.

Notre école a le projet de former une équipe pastorale, solidaire et bénévole. Elle sera notamment à l'écoute du jeune et restera soucieuse de l'accueil des nouveaux enseignants.

2.3. ANNONCE DE L'EVANGILE DANS L'OUVERTURE AU MONDE ET AUX VALEURS

Dans cet esprit d'ouverture et d'accueil, notre école a le souci d'ouvrir le jeune au monde, aux valeurs et à l'esprit citoyen :

- en le responsabilisant par l'organisation d'opérations à caractère humanitaire, par exemple, les Jeunes magasins du monde OXFAM, les campagnes de soutien aux organisations non gouvernementales.
- en lui proposant un temps fort de réflexion au cours de sa scolarité par une retraite à caractère social (rencontre avec des plus démunis) ou spirituel en abbaye, en faisant appel à des témoins extérieurs à l'école, dans le but d'apporter et d'échanger des idées de paix, de justice, de solidarité, de tolérance.
- en favorisant l'accueil des jeunes provenant d'autres cultures.

CHAPITRE 3 : LES ACTIONS PEDAGOGIQUES

3.1. INTRODUCTION

L'ISJ/ISC est une école qui a la volonté de faire acquérir à chacun de ses élèves un niveau optimal de savoirs et de compétences afin qu'il devienne un citoyen responsable et autonome apte à s'intégrer dans la société de demain.

L'ISJ/ISC estime qu'une des conditions pour atteindre cet objectif passe par le professionnalisme du corps enseignant.

Pour garder et augmenter ce professionnalisme, l'équipe éducative aura le souci d'assister aux différents recyclages et aux formations disciplinaires et transdisciplinaires. L'école prendra les dispositions nécessaires pour permettre aux enseignants de participer à ces activités.

Dans le même ordre d'idées, l'école continuera à

- mettre à la disposition des enseignants des revues spécialisées,
- investir dans l'achat de manuels scolaires et d'ouvrages de références conformes à la réforme des 3 degrés,
- maintenir et développer les différentes salles vidéo, les laboratoires de sciences, les salles informatiques, la bibliothèque.

3.2. MAITRISE DE LA LANGUE FRANCAISE

L'ISJ/ISC tentera de donner une attention particulière à la maîtrise de la langue maternelle, de la première à la sixième année, dans toutes les branches.

Le cours de français est un cours de langue, de communication et de culture. Il se fixe pour but général l'exercice et le développement de compétences de lecture, d'écriture, d'écoute et de parole.

Dans les trois degrés, et plus précisément au premier, l'accent sera mis sur le renforcement des connaissances et l'accentuation des compétences orales et écrites (style et orthographe).

L'utilisation d'outils informatiques et audiovisuels peut contribuer à la mise en œuvre de cette maîtrise.

3.3. L'IMMERSION LINGUISTIQUE

Le Conseil de Participation réuni le 25 janvier 2005 a marqué son accord pour l'ouverture de l'enseignement en immersion. Un des buts de l'enseignement lassallien est de proposer une formation utile au quotidien et de permettre ainsi une bonne intégration sociale. La connaissance des langues étrangères et en particulier du néerlandais est un atout majeur. D'autre part, on parle beaucoup de mobilité sociale et d'internationalisation des échanges. Notre établissement propose l'enseignement en immersion pour permettre aux élèves de mieux maîtriser une langue nationale supplémentaire. Le néerlandais est la langue cible et l'élève pourra choisir de suivre le cours d'Etude du Milieu dans cette langue. Le nombre global d'heures en immersion sera de 8 heures par semaine. Ce type d'enseignement est accessible aux élèves rentrant en 1^{ère} année secondaire et se poursuit durant toute leur scolarité.

3.4. LES ECHANGES LINGUISTIQUES

En 2008, nous avons fêté le 20ème anniversaire du jumelage de notre établissement avec l'Institut Agnetendael de Peer. Grâce à ce partenariat, les élèves ont la chance de pouvoir nouer des contacts avec des élèves néerlandophones. Des journées de rencontre ont lieu en automne et au printemps, du courrier est échangé entre les correspondants et des familles accueillent nos élèves d'immersion durant une semaine. Par l'intermédiaire de l'école de Peer, nous sommes entrés en relation avec une école allemande, le Franz Friedrich Gymnasium de Parchim. Régulièrement, les trois écoles se retrouvent pour une journée ayant pour thème la paix en Europe et à cette occasion visitent des lieux en rapport avec la seconde guerre mondiale. Nous avons également des contacts avec l'école Nieuwen Bosch de Gand où nos élèves sont invités pour visiter la ville en néerlandais.

3.5. UNE PEDAGOGIE DIFFERENCIEE

Afin de promouvoir la confiance en soi chez l'élève et le développement harmonieux de sa personnalité, fidèle à l'esprit de Saint Jean-Baptiste de la Salle, l'ISJ/ISC veillera à accueillir chaque enfant dans sa singularité et accordera un soutien privilégié à celui qui en a le plus besoin, qu'il soit issu de l'enseignement ordinaire ou spécialisé.

Dans cette optique, l'équipe éducative aura le souci de prévoir des situations interactives d'apprentissage de type individuel et collectif tout en respectant le rythme d'apprentissage de chaque élève.

L'équipe enseignante devra aussi tenir compte de ce que certains élèves sont plus auditifs, d'autres plus visuels, d'autres encore plus kinesthésiques : elle veillera donc à varier les méthodes d'enseignement, ce qui nécessite pour les enseignants d'approfondir leur professionnalisme.

Enfin, elle développera un accompagnement plus individualisé pour les élèves originaires de l'enseignement spécialisé.

3.6. EVALUATION ET REMEDIATION

3.6.1. PHILOSOPHIE GENERALE

L'école étant un milieu de vie à part entière, le droit à l'erreur, lors des apprentissages, est reconnu cela permet à l'apprenant d'analyser la nature de ses difficultés en vue de s'améliorer, de corriger ses erreurs et d'en tirer profit. Cela doit l'amener petit à petit à une autonomie dans sa formation.

Les enseignants prévoient des applications et des travaux, en classe et à domicile formant l'élève à l'auto-évaluation.

A côté du savoir proprement dit, il est essentiel que l'élève acquière des compétences transversales qui lui permettront de réaliser un certain nombre de tâches avec un maximum d'efficacité.

L'équipe des professeurs proposent des exercices et des travaux favorisant le développement de ces compétences. L'analyse de celles-ci ne sera pas négligée et fera l'objet d'une évaluation qui apparaîtra dans le bulletin pour qu'élèves et parents prennent conscience de leur importance.

3.6.2. DESCRIPTION DE LA PRATIQUE GENERALE AUX TROIS DEGRES.

Les modalités de l'évaluation

L'évaluation scolaire consiste à attribuer une valeur à une production (une interrogation de connaissances, un exercice de savoir-faire, un travail de groupe, une présentation orale...) pour déterminer les capacités d'un individu.

Mais l'évaluation consiste aussi à interpréter des données, à donner du sens à une note qui reflète une maîtrise d'un objet donné. Un 7/10, un B n'indiquent rien mis à part une situation de réussite ou d'échec.

L'évaluation est aussi un moyen de communication. L'élève et ses parents ont le droit de connaître les raisons de la réussite ou de l'échec (absence de travail, méthode inadaptée, manque de bases, travail constant...).

Enfin, l'évaluation est surtout un outil d'apprentissage. En effet, toutes les informations qui seront données à l'élève à travers le bulletin ou les commentaires sur les travaux et interrogations doivent l'aider à améliorer sa situation.

Les types d'évaluation

L'évaluation formative

Elle a pour fonction principale la régulation des activités pendant le déroulement d'un apprentissage. Elle reprend toute forme d'évaluation dont la fonction est d'informer l'élève sur sa progression dans l'apprentissage. Le professeur fait part à l'élève de critères à respecter, des qualités et des manques constatés au sein de ses productions. L'élève peut être motivé par le fait d'évaluer lui-même sa production à l'aide d'un référentiel ou encore en discutant avec un pair.

La régulation est l'étape suivante, obligatoire, par laquelle l'élève devra passer s'il désire progresser. En effet, sans régulation, la maîtrise de l'élève n'évoluera pas. On distingue trois types de régulation :

- la régulation interactive : elle consiste à adapter les activités pédagogiques aux difficultés des élèves en favorisant des interactions entre l'élève et le professeur, entre les élèves de la classe, entre l'élève et le matériel didactique.
- la régulation rétroactive : elle a pour fonction de remédier aux difficultés de l'élève en tenant compte des remarques faites par le professeur. L'élève devra comprendre ses erreurs afin de ne plus les reproduire.
- la régulation proactive : elle favorise la poursuite de l'apprentissage et le développement de la maîtrise par une série d'activités d'approfondissement.

L'évaluation certificative

Elle arrive généralement en fin d'apprentissage. Elle a pour fonction de sanctionner, de certifier le degré de maîtrise des compétences de l'élève. L'évaluation à valeur certificative correspond essentiellement aux conseils de classe de juin qui déterminent la réussite d'un élève à partir de l'ensemble de ses résultats et de son parcours.

L'évaluation formative et certificative doivent toujours être fondées sur des critères précis afin d'identifier la qualité du travail demandé. La grille critériée est un outil de communication qui donne à l'élève et à ses parents la possibilité d'identifier les défaillances de sa maîtrise.

Chaque professeur veillera à déterminer au début de son cours les matières à connaître, les compétences à maîtriser, les critères de réussite en vue de la certification. Les critères seront définis par les professeurs d'une même discipline.

Au premier degré, il fournira à l'élève un carnet de bord où celui-ci pourra noter les résultats obtenus pour ses travaux. Ainsi, l'élève pourra évaluer sa progression et agir de manière à remédier aux problèmes en tenant compte de l'avis de ses professeurs.

3.6.3. PLAN D' ACTIONS COLLECTIVES POUR LES ELEVES EN DIFFICULTE

Dispositifs organisés pour aider les élèves dans leurs apprentissages

La taille des classes

La taille des classes : nos classes comptent entre 15 et 20 élèves, ce qui favorise une approche individualisée. Les professeurs ont le temps de répondre aux questions, de superviser les séances d'exercices à visée formative et d'intégrer des corrections immédiates après des travaux certificatifs durant les heures de cours.

Remédiation

Les élèves peuvent également bénéficier d'heures de remédiation en mathématique, langues, français, sciences ou étude du milieu (variable en fonction des années). Il appartient au Conseil de classe d'imposer la présence des élèves à ces séances de révision. Pour que ces séances soient efficaces, on y accueillera un maximum de 5 élèves afin que chacun puisse bénéficier d'un temps suffisant pour revoir des points de matière incompris.

Les études

Les heures d'étude sont supervisées par une éducatrice qui peut aider l'élève dans ses apprentissages ou veiller à ce que son travail soit efficace et pertinent. Les élèves sont invités à profiter de ces temps d'étude pour s'avancer dans leurs devoirs et leçons. Des travaux de recherche ou de groupe peuvent aussi être réalisés lors des heures d'étude.

Les activités spécifiques de soutien

Pour les élèves de 1C qui ne maîtrisent pas les compétences pour aborder la 2C, des heures de soutien sont organisées. Durant ces heures, le professeur titulaire aborde les méthodes de travail en proposant des outils à visée didactique (mémorisation, cartes heuristiques, métacognition). Le professeur chargé de ces heures de soutien a également pour mission de faire réfléchir l'élève à son projet personnel et de le préparer à choisir une orientation d'études pour le 2^{ème} degré en tenant compte de ses aptitudes et de ses centres d'intérêt. Ce travail sera mené en concertation avec le PMS.

Le plan individualisé d'apprentissage

Les élèves pour qui le Conseil de classe aura observé des difficultés d'adaptation et d'apprentissage seront suivis grâce à un Plan Individualisé d'Apprentissage qui éclairera l'élève sur les objectifs à atteindre en fonction des difficultés qu'il éprouve. Ce plan définira les ressources dont l'élève dispose et déterminera quels sont ses besoins afin de permettre aux enseignants de mieux cibler les apports qui seront les plus profitables pour lui.

Les réunions de parents

Pour les élèves de 1C, une réunion de parents (assemblée générale des parents) a lieu à la fin du mois de septembre afin de présenter le programme, les contenus et les méthodes qui seront travaillés par les professeurs durant l'année scolaire. Il s'agira également d'analyser l'intégration sociale de l'enfant dans son nouveau milieu de vie, l'adaptation au rythme de travail durant la journée de cours, le travail à domicile, les difficultés d'apprentissage. Le but de cette réunion est d'écouter les parents et les enfants dans la découverte de cette nouvelle réalité scolaire.

Les semaines de révision

Une semaine de révision précédera les examens de Noël et de juin. Durant cette période, on n'abordera plus de nouvelles matières mais on consacra du temps à des travaux préparatoires aux épreuves certificatives. L'horaire des cours peut être modifié pour que soient organisés des ateliers en groupes de besoins.

3.6.4. L'ANNEE SUPPLEMENTAIRE DU PREMIER DEGRE.

Une année supplémentaire est organisée au bénéfice des élèves qui au terme de la 2^{ème} année commune éprouvent des difficultés telles qu'une année supplémentaire s'avère indispensable pour leur permettre d'atteindre la maîtrise des socles à 14 ans. Elle est destinée aux élèves qui n'auront pas obtenu le CE1D.

La grille horaire de cette année comprend, outre les 2 heures de religion, de 28 à 30 périodes dont au moins 2 périodes consacrées à l'éducation physique. Les autres périodes, composées d'activités spécifiques de soutien et éventuellement d'activités complémentaires, sont déterminées librement, en fonction des lacunes à combler de l'élève, par le conseil de classe dans le cadre de la rédaction du plan individualisé d'apprentissage.

3.7. AMENAGEMENTS DANS L'HORAIRE DES COURS

Persuadé que chaque professeur possède ses propres capacités et ses propres compétences, qu'il est soucieux d'utiliser au mieux les compétences de chacun des membres de l'équipe éducative, l'ISJ/ISC consolidera la cohésion des enseignants en leur permettant de travailler en équipe en vue d'atteindre les objectifs généraux fixés à l'article 6 du Décret « Missions ».

Pour ce faire, l'ISJ/ISC veillera à prévoir certains aménagements dans l'horaire :

- mettre les cours d'une même discipline en parallèle dans l'horaire ; prévoir des plages dans l'horaire afin que les professeurs d'une même discipline puissent se rencontrer et coordonner leur travail ;
- aménager le plus possible l'horaire par périodes de deux heures pour les raisons suivantes : permettre de travailler plus en profondeur et mener à bien des activités de plus longue haleine ; réduire les pertes de temps dues aux déplacements pour les professeurs qui travaillent dans les deux implantations ; éviter de trop fréquents changements de locaux pour les élèves, ce qui engendrera un gain de temps et moins de dissipation

3.8. RÔLE DU PERSONNEL EDUCATIF

De par leur contact avec les élèves ainsi que leurs parents, en dehors des cours, les éducatrices participent activement à l'œuvre de formation et d'éducation. Elles vérifient les présences, les sorties autorisées, surveillent les études et les récréations. Elles sont attentives au comportement des jeunes, à leurs besoins et à leurs difficultés.

3.9. LA TRANSITION ENTRE LE FONDAMENTAL ET LE SECONDAIRE

La transition entre l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire est une étape capitale du parcours scolaire.

Dans l'esprit de son projet éducatif et avec l'intention d'accompagner l'entrée dans l'enseignement secondaire, l'ISJ/ISC a l'intention de nouer des liens avec les écoles fondamentales, notamment :

- en envoyant un dossier informatif aux élèves des écoles fondamentales locales
- en organisant des concertations en vue d'échanger des informations, des documents relatifs aux objectifs prioritaires avec l'école fondamentale libre de l'Institut Saint-Joseph
- en prévoyant des activités communes telles que souper annuel et la journée « Portes Ouvertes ».
- en organisant la visite de l'établissement pour les élèves du primaire qui le souhaitent

3.10. Le passage au « P 45 »

Nous estimons essentiel de permettre à chaque élève, quel que soit son âge de s'épanouir et de trouver sa voie durant son cursus scolaire.

Aussi, nous avons décidé que les périodes de cours seraient d'une durée de 45 minutes à partir de septembre 2019. Ceci permet dès lors de dégager une période chaque jour pour offrir différentes activités aux élèves de tous les degrés : remédiation, dépassement, méthodologie, coaching/soutien, ateliers sportifs, culturels, créatifs ou artistiques. Nous sommes persuadés que ce temps permettra à l'élève d'accroître son bien-être et que cela répondra au profil et aux attentes de chacun d'entre eux. En effet, le panel sera varié et les choix qui seront effectués permettront de rencontrer les difficultés ou souhaits de tous. Ceux-ci seront réalisés en concertation avec les parents et validés par la direction ou le conseil de classe le cas échéant. Les élèves s'inscriront aux différentes sessions pour des périodes limitées dans le temps (de 4 à 7 semaines environ).

Le mercredi, en outre, 20 minutes seront consacrées au titulariat. Ainsi, toutes les questions d'ordre pratique, administratif ou relationnel seront traitées chaque semaine à ce moment précis. Nous pensons que cela diminuera les pertes de temps durant les cours.

Nous nous engageons bien sûr à ce que l'entièreté des programmes de chaque cours soit vue durant l'année scolaire. Nous pensons qu'un travail plus concentré sera plus efficace et plus adapté aux périodes d'attention des jeunes.

3.11. L'AIDE A L'ELEVE EN VUE DE L'EMERGENCE ET DE LA MATURATION DE SON PROJET PERSONNEL

3.11.1. INTRODUCTION

L'apprentissage des savoirs et des compétences ne constitue pas une fin en soi. L'objectif final est d'épanouir la personnalité de chacun afin qu'il puisse s'insérer dans la vie économique, sociale et culturelle. L'ISJ/ISC restera attentif à ce que l'élève construise peu à peu son projet personnel.

3.11.2. STRATEGIES

Au 1^{er} degré

La construction du projet scolaire de l'élève s'articule durant le 1er degré qu'il soit commun ou différencié, notamment lors de séances d'informations organisée à l'école. Des activités proposeront des moments de maturation de leur choix personnel en collaboration avec le CPMS.

Aux 2^{ème} et 3^{ème} degrés

Dans son rôle d'éducateur, il incombe à chaque membre du personnel de guider l'adolescent dans ses choix. Un travail plus spécifique devra être accompli pour aider le jeune à penser et à élaborer son projet personnel.

Dans cette perspective, l'école :

- invite l'agent PMS à participer régulièrement aux Conseils de Classe
- informe l'élève du second degré des formes et filières d'études du 3^{ème} degré
- organise, en collaboration avec le PMS, un Conseil de Classe spécifique pour l'orientation des élèves arrivant au terme du secondaire
- met à la disposition des élèves la documentation sur les études supérieures
- favorise une rencontre sur le terrain avec des professionnels exerçant diverses activités.

Dans le cadre du prescrit de l'article 32 du décret « Missions », l'ISJ/ISC fournit à l'élève différents moyens d'investigation, à savoir :

- des renseignements sur les différentes possibilités de suivre des journées de cours dans les Ecoles Supérieures ou dans les Universités ;
- la participation aux journées « portes ouvertes » de ces écoles ;
- une séance d'information sur les études supérieures est organisée en collaboration avec l'une ou l'autre Ecole Supérieure ou Université ;
- des tests d'orientation organisés par le centre PMS pour les élèves qui le souhaitent,

- l'opportunité pour les élèves de rencontrer régulièrement l'agent du PMS et de s'entretenir avec lui de l'évolution de leur projet personnel ;
- une rencontre réunit tous les acteurs concernés (élèves, agent du PMS, professeurs et parents) pour un échange de vue quant au choix de l'orientation de l'élève, à la demande.

CHAPITRE 4 : UN ENSEIGNEMENT PORTEUR DE SENS ET OUVERT SUR LE MONDE

4.1. INTRODUCTION

Soucieux d'éveiller la personnalité de l'adolescent à toutes les dimensions de l'humanité, qu'elles soient culturelles, sociales, artistiques ou spirituelles, l'ISJ/ISC se doit de promouvoir les initiatives qui permettent de participer à la création d'une société fraternelle, solidaire et mobilisatrice de valeurs : il s'agit d'expériences valorisantes qui mettent à l'honneur l'imagination, la créativité et le sens des responsabilités.

4.2. ACTIVITES A CARACTERE CULTUREL ET SPORTIF

Afin de susciter l'intérêt et le goût de la Culture, l'ISJ/ISC s'engage dans diverses activités, telles que :

- la participation à des opérations comme : « Lire mon quotidien », « Le prix far-niente », « La Fête des langues », « Le printemps des sciences »
- l'invitation de personnes qui viennent faire profiter les élèves de leurs compétences : avocats, notaires, économistes, journalistes, écrivains
- collaboration avec différents projets locaux
- l'organisation de voyages en Belgique et à l'étranger, le choix de la destination sera motivé par des critères pédagogiques et culturels (visites de musées, villes historiques, sites archéologiques, bain linguistique, curiosités géographiques, expositions, ...)
- l'écriture, la mise en page et la publication par les élèves d'une revue et / ou d'un recueil de contes ou de nouvelles ainsi que la mise sur pied d'expositions destinées au grand public et aux écoles primaires
- la création de présentations multimédia, la création de sites Web.

Faisant référence à l'adage latin « Mens sana in corpore sano », l'école favorisera en outre la pratique des sports et l'organisation de tournois.

4.3. ACTIVITES A CARACTERE HUMANISTE

Croyant que le développement de la personnalité de l'élève implique l'éveil de celui-ci aux valeurs humanistes, l'ISJ/ISC veillera à proposer un programme d'activités allant dans ce sens.

C'est ainsi que :

- dans le cadre de leurs cours, les professeurs ne manqueront pas d'aborder certains sujets tels que les Droits de l'Homme, les Droits de l'Enfant, la problématique des réfugiés, etc. Pour donner plus de poids à cette démarche, il sera fait appel à des personnes extérieures pour apporter un témoignage ou faire part de leur expérience.
- dans le but de le motiver, de le valoriser et de créer une certaine émulation, l'élève aura la possibilité de participer à différents concours (Olympiades de mathématique, entre autres). Par la même occasion, il sera amené à parfaire son savoir et mettre à l'épreuve son savoir-faire.
- dans un souci de connaître et respecter l'autre, et pour une meilleure insertion dans la vie professionnelle, les professeurs de langues veulent continuer les échanges avec une école néerlandophone et anglophone ce qui donnera, entre autres, l'occasion à l'élève de suivre des cours dans une autre région linguistique.

Il va sans dire que l'acquisition de connaissances solides en anglais se justifie tout autant, et pour privilégier la communication, réponse favorable sera donnée à toute demande d'accueil d'un élève étranger dans le cadre d'échanges organisés par le Rotary, le WEP, AFS ou tout autre organisme.

4.4. ACTIVITES A CARACTERE ARTISTIQUE

Même si l'organisation de notre système d'enseignement général ne donne guère la possibilité d'inclure des cours de type artistique dans les grilles horaires, l'ISJ/ISC ne négligera pas cet aspect de la formation.

L'élève sera informé des activités artistiques organisées dans la région.

Dans certains cours, on étudiera des œuvres cinématographiques de valeur en utilisant les salles vidéo dont dispose l'école ou en se rendant dans la salle de cinéma locale.

4.5. ACTIVITES A CARACTERE PSYCHO-SOCIAL

L'ISJ/ISC collaborera avec des partenaires spécialisés pour traiter les problèmes suivants : la prévention des assuétudes, la sécurité routière, l'utilisation critique et raisonnée d'Internet, la vie affective. Nos partenaires habituels sont le PMS libre de Vielsalm, le Centre de santé de Marche, le service de Médiation scolaire de Wallonie, les plannings familiaux, l'AMO Mic Ados.

4.6. UN ENSEIGNEMENT TOURNE VERS L'AVENIR

Le monde actuel est en pleine mutation. La société industrielle est en train de faire place à une nouvelle société postindustrielle mondialisée. Une des caractéristiques de celle-ci est l'apparition et le développement de nouvelles techniques de communication et d'information.

Pour que l'élève puisse être partie prenante de ce monde nouveau et qu'il en devienne un membre actif, il est essentiel que l'école le familiarise avec ces technologies modernes.

L'ISJ/ISC dispose de salles équipées d'ordinateurs, de connexions internet, de wifi, de matériel de projection adapté.

Son utilisation judicieuse motive les élèves et leur fait acquérir des compétences indispensables pour leur vie professionnelle future.

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION ET DESCRIPTION DE L'ECOLE

- 1.1. INTRODUCTION
- 1.2. DESCRIPTION DE L'ECOLE
 - 1.2.1. COORDONNEES
 - 1.2.2. CARACTERISTIQUES DE NOTRE ECOLE

CHAPITRE 2 : L'ANIMATION PASTORALE

- 2.1. INTRODUCTION
- 2.2. ANNONCE DE L'EVANGILE DANS LE VECU QUOTIDIEN
- 2.3. ANNONCE DE L'EVANGILE DANS L'OUVERTURE AU MONDE ET AUX VALEURS

CHAPITRE 3 : LES ACTIONS PEDAGOGIQUES

- 3.1. INTRODUCTION
- 3.2. MAITRISE DE LA LANGUE FRANCAISE
- 3.3. L'IMMERSION LIGUISTIQUE
- 3.4. LES ECHANGES LINGUISTIQUES
- 3.5. UNE PEDAGOGIE DIFFERENCIEE
- 3.6. EVALUATION ET REMEDIATION
 - 3.6.1. PHILOSOPHIE GENERALE
 - 3.6.2. DESCRIPTION DE LA PRATIQUE GENERALE AUX TROIS DEGRES.
 - Les modalités de l'évaluation
 - Les types d'évaluation
 - L'évaluation formative*
 - L'évaluation certificative*
 - 3.6.3. PLAN D' ACTIONS COLLECTIVES POUR LES ELEVES EN DIFFICULTE
 - Dispositifs organisés pour aider les élèves dans leurs apprentissages
 - La taille des classes*
 - La remédiation*
 - Les études*
 - Les activités spécifiques de soutien*
 - Le plan individualisé d'apprentissage*
 - Les réunions de parents*
 - Les semaines de révision*
 - 3.6.4. L'ANNEE SUPPLEMENTAIRE DU PREMIER DEGRE.
- 3.7. AMENAGEMENTS DANS L'HORAIRE DES COURS
- 3.8. RÔLE DU PERSONNEL EDUCATIF
- 3.9. LA TRANSITION ENTRE LE FONDAMENTAL ET LE SECONDAIRE
- 3.10. LE PASSAGE AU « P45 »
- 3.11. L'AIDE A L'ELEVE EN VUE DE L'EMERGENCE ET DE LA MATURATION DE SON PROJET PERSONNEL
 - 3.11.1. INTRODUCTION
 - 3.11.2. STRATEGIES
 - Au 1^{er} degré*
 - Aux 2^{ème} et 3^{ème} degrés*

CHAPITRE 4 : UN ENSEIGNEMENT PORTEUR DE SENS ET OUVERT SUR LE MONDE

- 4.1. INTRODUCTION
- 4.2. ACTIVITES A CARACTERE CULTUREL ET SPORTIF
- 4.3. ACTIVITES A CARACTERE HUMANISTE
- 4.4. ACTIVITES A CARACTERE ARTISTIQUE
- 4.5. ACTIVITES A CARACTERE PSYCHO-SOCIAL
- 4.6. UN ENSEIGNEMENT TOURNE VERS L'AVENIR